



Engagée au quotidien les 19 et 25 novembre  
contre les violences faites aux femmes.



F.S.U.

**Qu'elles surviennent dans la sphère privée ou publique, les violences faites aux femmes font désormais partie du débat public et politique. Les mobilisations féministes et syndicales depuis des années et le récent mouvement #MeToo ont permis une prise de conscience collective. La société est maintenant obligée d'entendre la parole des femmes et de prendre en compte collectivement les violences qu'elles subissent au quotidien et y trouver des solutions.**

**Mais entendre ne suffit pas !**

Les violences faites aux femmes restent massives et sont multiformes notamment au travail. Ces violences ne sont pas prises en charge comme elles le devraient par la société : le système judiciaire et social, les employeurs, l'école et les actions de prévention manquent cruellement de moyens. La protection des victimes reste insuffisante et l'impunité des agresseurs encore trop souvent la règle.

## Des chiffres

En France, chaque année, plus de **100 féminicides** sont commis.

➔ **65%** d'entre elles avaient saisi la justice.

**225 000** femmes sont **victimes** de violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint.

**1 femme** est victime de viol ou tentative de viol **toutes les 6 minutes**.

➔ Seulement **12%** portent **plainte** et seuls **0,6%** des violeurs sont **condamnés**.

Près d'**1 français-e sur 10** a été **victime d'inceste**.

➔ **77%** des victimes sont des **filles** et 95% des mis en cause sont des hommes.

## Au travail

**80%** des femmes estiment qu'elles sont **régulièrement confrontées** à des comportements sexistes au travail

Bien qu'**1 femme sur 3** déclare avoir été victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail, seulement **3 cas** de violence **sur 10** sont rapportés à l'employeur

**25%** des agressions sexuelles et **5%** des viols se produisent sur le lieu de travail, et **20 viols** ou tentatives de viol se produisent **chaque jour** sur un lieu de travail ; pour autant, seulement **40 %** des agresseurs présumés ont été **sanctionnés**

**57%** des salarié-es s'estiment **mal informé-es** sur le harcèlement sexuel

Le Président de la République et son gouvernement ne répondent pas aux attentes de la société sur ces questions. Au-delà des déclarations d'intention ce sont des politiques publiques et un budget à la hauteur des enjeux qu'il doit mettre en œuvre mais aussi modifier la loi pour assurer une véritable protection aux victimes.

C'est l'ensemble du système qui doit être repensé en profondeur : de la détection, à la protection et à la réponse pénale. L'école joue un rôle essentiel dans la détection de ces situations mais aussi dans la prévention des violences sexistes et sexuelles par son rôle d'éducation à l'égalité.

## La FSU dans l'action, aux côtés des personnels !

➤ Partout, *la FSU intervient* pour protéger la situation d'emploi et la carrière des victimes (aménagement d'horaires, de poste, prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais etc...) et pour obliger les employeurs à prévenir et faire cesser les violences.

➤ *La FSU intervient* dans les instances nationales et de proximité (régionales, académiques, départementales...) pour exiger que les plans d'égalité professionnelle soient financés à hauteur des enjeux : des moyens pour la prévention et l'accompagnement des victimes doivent être dégagés sans délais.

## Les droits au travail pour les agent-es de la Fonction publique

Bien que les employeurs rechignent à informer les agent-es, la démarche judiciaire n'est pas la seule issue. En effet, *tout employeur public* qui a connaissance de faits pouvant s'apparenter à des violences sexistes et sexuelles doit y mettre fin. Chaque service RH doit mettre en place un *dispositif d'écoute* de traitement *et d'accompagnement* des agent-es victimes. Lorsque des faits constitutifs d'une violence sexuelle ou sexiste sont signalés, l'administration doit, dans *les délais les plus brefs*, procéder à une enquête interne ; orienter si besoin vers les acteurs adéquats (services RH, médecine de prévention, service social...) et faire cesser les faits en prenant toute *mesure conservatoire* y compris l'éloignement de l'auteur supposé des faits ou de la victime (**uniquement** si c'est son souhait) ; enfin, elle doit s'assurer que la victime ou les témoins des actes de violences ne subissent pas de la part de quiconque d'actes de représailles. Afin de garantir cette procédure, *n'hésitez pas à contacter votre section syndicale locale.*

### Les revendications de la FSU

☞ La FSU revendique le renforcement et le développement de la *formation* de toutes et tous les professionnel-les en charge de l'accueil spécifique des usagers victimes et des équipes pluriprofessionnelles permettant le repérage de ces situations.

☞ Des *procédures rigoureuses et claires* doivent être déployées pour que chaque parole libérée puisse trouver écho dans les actes.

☞ La FSU exige le déploiement à l'École d'une *campagne de sensibilisation* à ces violences à destination des élèves. Prévenir les violences, c'est aussi éduquer à l'École de l'égalité : l'éducation à la santé, à la vie sexuelle et affective doit devenir enfin effective.

☞ Les engagements pris dans le cadre des *plans d'action égalité professionnelle* doivent se concrétiser partout : les dispositifs d'écoute de traitement et d'accompagnement des victimes doivent devenir effectives et connues par tous et toutes les agent-es. La FSU revendique également un *plan national ambitieux* de prise en compte et en charge des *conséquences des violences conjugales sur le travail.*

Ensemble, mobilisons-nous les 19 et 25 novembre contre les violences faites aux femmes.

ENGAGÉ-ES POUR ÉRADICHER  
LES VIOLENCES SEXISTES  
ET SEXUELLES AU TRAVAIL

